



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2026-276**

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2026

Sommaire

ARS /

R75-2026-08-27-00001 - 87 - 2026-08 - Renouv - CHIR-Esthétique - NA (2 pages)

Page 3

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE / SECRETARIAT GENERAL

R75-2026-09-01-00001 - Décision de subdélégation de signature en matière d'administration générale (6 pages)

Page 6

ARS

R75-2026-08-27-00001

87 - 2026-08 - Renouv - CHIR-Esthétique - NA

Direction de l'offre de soins
Pôle soins de ville et hospitaliers
Département régulation de l'offre

***Renouvellements tacites d'autorisation
d'exploiter des installations de CHIRURGIE ESTHETIQUE
Demande d'insertion au recueil des actes administratifs
de la Région Nouvelle-Aquitaine***

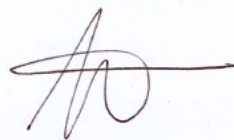
Conformément aux articles L.6322-1 à L.6322-3 du Code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application de l'article R. 6322-9 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après, la liste des renouvellements tacites d'autorisation d'exploiter les installations de chirurgie esthétique, intervenus au 27août 2026 pour le département de la Haute-Vienne.

Fait à Bordeaux, le 27 août 2026

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé

Nouvelle-Aquitaine, par délégation,



Anne-Laure NAVARRE

RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATION
Intervenues au 27 août 2026

~ ~ ~

➤ DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

1. L'autorisation de poursuivre l'exploitation des installations de chirurgie esthétique, sur le site de la Clinique Emailleurs-Colombier Limoges, 1 rue Victor Schoelcher, 87038 LIMOGES, accordée à la SAS Polyclinique de Limoges, est tacitement renouvelée.

Ce renouvellement prend effet à compter du 21 mars 2027 pour une durée de cinq ans.

FINESS EJ : 87 001 741 5
FINESS ET : 87 000 041 1

~ ~ ~

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2026-09-01-00001

Décision de subdélégation de signature en matière
d'administration générale



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

Bordeaux, le 01 septembre 2026

DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION

de signature en matière d'administration générale

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment ses articles 38 et 39 ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret du 22 avril 2026 portant nomination de Madame Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2024 portant nomination à compter du 1^{er} septembre 2024 de M. Bruno MIKOL dans l'emploi de directeur régional adjoint des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision de la ministre de la Culture du 22 juin 2026 portant nomination de M. Bruno MIKOL en qualité de directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine par intérim, à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

VU l'arrêté préfectoral n° R75-2026-07-03-00002 du 03 juillet 2026 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Bruno MIKOL, Directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral R75-2026-07-03-00003 du 03 juillet 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Bruno MIKOL, Directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine par intérim ;

DÉCIDE

Article 1 – Subdélégations de signature générale

a) Subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Emmanuelle Schweig, Secrétaire générale, à l'effet de signer les actes énumérés dans l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° R75-2026-07-03-00002 du 03 juillet 2026 susvisé, sous les réserves énoncées aux articles 2 et 3 du même arrêté ;

Site de Bordeaux 54 rue Magendie - CS 41229 - 33074 Bordeaux Cedex - Tél : 05 57 95 02 02

Site de Limoges 6 rue Haute de la Comédie - CS 43607 - 87036 Limoges Cedex 1 - Tél : 05 55 45 66 00

Site de Poitiers Hôtel de Rochefort 102 Grand'Rue - CS 20553 - 86020 Poitiers Cedex - Tél : 05 49 36 30 30

www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine

b) Subdélégation de signature particulière est donnée à :

- Madame Laetitia Morellet, Directrice adjointe déléguée aux patrimoines et à l'architecture,
- Madame Anne-Claire Rocton, Directrice adjointe déléguée à la création et aux industries culturelles
- Monsieur Jean-Pierre Besombes-Vailhé, Directeur adjoint délégué à la démocratisation culturelle et à l'action territoriale

à l'effet de signer pour ce qui concerne leur pôle respectif les actes énumérés dans l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° R75-2026-07-03-00002 du 03 juillet 2026 susvisé, en dehors des actes énoncés par l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents de la DRAC, sous les réserves énoncées aux articles 2 et 3 du même arrêté,

- Madame Florence Thibaudeau, secrétaire générale adjointe, administratrice du site de Poitiers, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le secrétariat général, y compris les actes énoncés par l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents de la DRAC, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne ;
- Madame Lydie Naveau, secrétaire générale adjointe, administratrice du site de Limoges, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le secrétariat général, y compris les actes énoncés par l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents de la DRAC, pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne.
- Monsieur Christophe Bourel le Guilloux, conservateur régional des monuments historiques, à effet de signer les procès-verbaux des commissions régionales, ainsi que l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Madame Muriel Mauriac, conservatrice régionale des monuments historiques adjointe, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service des monuments historiques pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques ;
- Madame Corinne Guyot, conservatrice régionale des monuments historiques adjointe, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service des monuments historiques pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne ;
- Monsieur Nicolas Vedelago, conservateur régional des monuments historiques adjoint, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service des monuments historiques pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne ;
- Monsieur Léopold Maurel, conservateur régional de l'archéologie, à effet de signer les procès-verbaux des commissions régionales, ainsi que l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Mesdames Hélène Mousset, Gwenaëlle Marchet-Legendre, Hélène Maverand-Tardiveau, conservatrices régionales de l'archéologie adjointes et Madame Héloïse Bricchi-Duhem, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe par intérim à compter du 13 juillet 2026, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service de l'archéologie pour la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Madame Emmanuelle Maillet, conseillère à l'architecture, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant la gestion et les recours en espaces protégés et de la

promotion de l'architecture, y compris les courriers relatifs au label « Architecture contemporaine remarquable ».

- Monsieur Fabien Chazelas, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Monsieur Sandu Hangan, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Madame Camille de Mouzon, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Madame Christelle Dupas, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Creuse, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Monsieur Xavier Arnold, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Madame Quitterie Marquez, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Madame Maïté Denavit, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Landes, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Monsieur David Morisset, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot-et-Garonne, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Madame Clémentine Perez-Sappia, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Monsieur Jean Richer, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Madame Régina Campinho, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Madame Elisabeth Perot, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service.

Article 2 : Attributions spécifiques

a) Monsieur Bruno MIKOL, Directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine par intérim subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre VI titre II du code du Patrimoine à :

- Monsieur Christophe Bourel le Guilloux, conservateur régional des monuments historiques ;
- Madame Muriel Mauriac, conservatrice régionale des monuments historiques adjointe, pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques ;
- Madame Corinne Guyot, conservatrice régionale des monuments historiques adjointe, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne.
- Monsieur Nicolas Védélago, conservateur régional des monuments historiques adjoint, pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne ;

b) Monsieur Bruno MIKOL, Directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine par intérim subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre V du code du Patrimoine, à :

- Monsieur Léopold Maurel, conservateur régional de l'archéologie,
- Mesdames Hélène Mousset, Gwenaëlle Marchet-Legendre et Hélène Maverand-Tardiveau, conservatrices régionales de l'archéologie adjointes et Madame Héloïse Bricchi-Duhem, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe par intérim à compter du 13 juillet 2026 ;

c) Monsieur Bruno MIKOL, Directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine par intérim subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre VI titre III du code du Patrimoine, à :

- Monsieur Fabien Chazelas, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente ;
- Monsieur Sandu Hangan, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime ;
- Madame Caroline Pirotais, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime ;
- Monsieur Vivien Chazelle, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime ;
- Madame Camille de Mouzon, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze ;
- Madame Christelle Dupas, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Creuse ;
- Monsieur Xavier Arnold, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne ;
- Madame Pia Hanninen, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne ;
- Madame Quitterie Marquez, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde ;
- Madame Mathilde Harmand, adjointe à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde ;
- Monsieur Hubert Mercier, adjoint à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde ;
- Monsieur François Breton, adjoint à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde ;
- Madame Maïté Denavit, Cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Landes ;
- Monsieur David Morisset, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot-et-Garonne ;
- Madame Clémentine Perez-Sappia, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques ;
- Madame Charlotte Pocorull, adjointe à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques ;
- Monsieur Jean Richer, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres ;
- Madame Régina Campinho, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne ;
- Madame Coline Boyer, adjointe à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne ;
- Madame Elisabeth Perot, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne,
- Monsieur Vincent Arné, adjoint à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne,
- Madame Emmanuelle Maillet, conseillère pour l'architecture

d) Monsieur Bruno MIKOL, Directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine par intérim subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre IV du code du Patrimoine, à :

- Monsieur Matthieu Dussauge, conseiller musée pour les départements de la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques,
- Madame Julie Tugas, conseillère musée pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne ;
- Monsieur Nicolas Bel, conseiller musée, pour les départements de la Corrèze, la Creuse, la Dordogne et la Haute-Vienne.

e) Monsieur Bruno MIKOL, Directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine par intérim subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre II du code du Patrimoine, à :

- Madame Aurélia El Harrag, conseillère archives ;

Article 3 : demeurent réservées à la signature du directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine par intérim, et en son absence, de la secrétaire générale, les correspondances adressées aux ministres et anciens ministres, aux grands élus, aux maires des villes préfectorales et sous-préfectorales, aux parlementaires, aux présidents de conseils régionaux et départementaux.

Article 4 : la présente décision abroge et remplace la décision du 06 juillet 2026. Le directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 01 septembre 2026

*Le directeur régional des affaires culturelles
de Nouvelle-Aquitaine par intérim*

Bruno MIKOL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Mikol', written over a horizontal line.

